


Les océans du Canada

Monographie n° 7

expérience
& pratiques



Canada

LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E

3 5036 20097140 9

DOCS
CA1 EA199 99M07 EXF
Canada's oceans : experience and
practices
59134219

LES OCÉANS DU CANADA

Expérience et pratiques

Ottawa, Canada

1999

Autres monographies de la collection Développement durable au Canada :

L'aménagement forestier durable, monographie n° 1

Le transport durable, monographie n° 2

La protection des mers et des océans, monographie n° 3

Le développement durable : minéraux et métaux, monographie n° 4

La jeunesse canadienne : perspectives sur le développement durable, monographie n° 5

Le Canada et les eaux douces : expériences et pratiques, monographie n° 6

Accessibles sur Internet sur la Voie verte d'Environnement Canada (<http://www.ec.gc.ca>).

* * * * *

Un nombre restreint d'exemplaires de cette publication est disponible gratuitement aux endroits suivants :

Infocentre
Affaires étrangères et Commerce international
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Demandes de renseignements du public
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Téléphone : 1 800 267-8376 (sans frais au
Canada et aux États-Unis) et
(613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
Courriel : sxci.enqserv@extott09.x400.gc.ca

Téléphone : (613) 993-0999
Appareils de télécommunication pour personnes
malentendantes : (613) 941-6517
Télécopieur : (613) 990-1866
Courriel : sueb@dfo-mpo.gc.ca

Également accessible sur Internet sur le site Web du ministère des Pêches et des Océans (<http://www.dfo-mpo.gc.ca>).

Des exemplaires de la présente ont été mis à la disposition des bibliothèques universitaires, collégiales et publiques par l'entremise du Programme des services de dépôt.

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1999
N° de cat. E2-136/7-1999
ISBN 0-662-64232-5



Imprimé sur du papier recyclé.

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
SURVOL ÉCONOMIQUE.....	2
LA LOI SUR LES OCÉANS DU CANADA ET LES INITIATIVES CONNEXES	3
<i>La Loi sur les océans</i>	
Stratégie sur les océans du Canada	
Gestion intégrée	
Réseau national de zones de protection marine	
PROTECTION DU MILIEU MARIN	5
Programmes d'action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres	
<i>La Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	
Perte et détérioration de l'habitat du poisson	
Stratégie canadienne de la biodiversité	
GESTION DES RESSOURCES MARINES VIVANTES	8
La nécessité d'une pêche responsable	
Programmes de surveillance	
Pêches autochtones	
Connaissances traditionnelles	
Aquaculture	
LES OCÉANS : UNE PERSPECTIVE PLUS LARGE	10
Transport maritime	
Exploitation d'énergie et de ressources minérales en haute mer	
Changements climatiques	
PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE	12
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	13
PROCHAINES ÉTAPES POUR LE CANADA.....	14
LECTURES RECOMMANDÉES	15
SITES WEB	16

***Les océans du Canada : expérience et pratiques* est une contribution canadienne au dialogue sur les mers et les océans qui se tiendra durant la Septième session de la Commission du développement durable des Nations Unies, du 19 au 30 avril 1999.**

LES OCÉANS DU CANADA

Expérience et pratiques

INTRODUCTION

Le Canada est bordé par trois vastes et magnifiques océans auxquels notre pays porte un intérêt crucial : l'Arctique, le Pacifique et l'Atlantique. Ces océans offrent des possibilités considérables d'ordre économique, socioculturel et récréatif qui ont façonné l'histoire et l'identité de la nation. Les eaux intérieures sont tout aussi vitales avec leurs grandes composantes marines, comme le fleuve Saint-Laurent, le golfe du Saint-Laurent, la baie d'Hudson et la baie James.

La richesse et la biodiversité des océans canadiens sont telles qu'elles offrent la possibilité aux générations actuelles et futures de continuer à en bénéficier. Notre plate-forme continentale, qui s'étend sur 3,7 millions de kilomètres carrés, est la deuxième plus grande au monde et ses écosystèmes marins abritent une diversité remarquable d'espèces, notamment des poissons utilisés ou non à des fins commerciales, des mammifères marins, des invertébrés, des oiseaux marins et des plantes. Les océans du Canada fournissent aussi de nombreuses perspectives de pêche commerciale, récréative et autochtone, de tourisme, de transport, de production minière, d'éducation et de recherche biologique et technique. Près du quart de la population totale du Canada vit dans les régions côtières.

Au Canada, le gouvernement fédéral est le principal organisme qui a compétence sur les océans et leurs ressources. En général, les administrations provinciales ont quelques pouvoirs sur le rivage jusqu'à la laisse de basse mer, sur certaines zones marines et sur bon nombre d'activités rattachées aux ressources naturelles. Dans certaines régions, les peuples autochtones participent de plus en plus à la prise de décisions en matière de gestion des ressources.

Ces dernières années, la croissance du secteur canadien des océans a exercé des pressions accrues sur le milieu océanique. Dans bien des régions, la biodiversité et l'intégrité écologique des écosystèmes marins sont menacées. Il est donc indispensable de préserver de manière proactive, de rétablir et de protéger les fonctions, les espèces et les habitats des écosystèmes marins à l'intention des générations futures.

Les côtes du Canada sont bordées par trois océans, s'étendent sur plus de 40 degrés de latitude et englobent un large éventail de milieux océanographiques et de régions géologiques.

Le Canada possède les plus longues côtes au monde. Mises bout à bout, elles pourraient encercler la terre plus de six fois!



Le Canada et sa zone économique exclusive, qui s'étend sur 200 milles marins.

SURVOL ÉCONOMIQUE

La contribution économique du secteur des océans a été évaluée à au moins 1,4 % du produit intérieur brut du Canada (PIB) en 1996, les contributions à l'économie régionale des zones côtières canadiennes atteignant jusqu'à 10,9 % du PIB. Au cours de la même année, le nombre d'emplois dans ce secteur s'élevait à environ 145 000 équivalents temps plein pour l'ensemble du pays. Toutefois, le nombre réel de personnes employées à des activités liées aux océans est beaucoup plus important en raison de la nature hautement saisonnière du travail dans bien des secteurs de l'industrie. (Par exemple, il y avait plus de 73 000 personnes travaillant dans les secteurs de la pêche commerciale et de l'aquaculture en 1996.)

La valeur totale de la production du secteur des océans est passée de 17,4 milliards de dollars en 1988 à 18,9 milliards en 1996, c'est-à-dire un taux de croissance moyen de 1,1 % par année. L'industrie de la pêche était le principal employeur, comptant pour près de 37 % de tous les emplois (en équivalents temps plein), tout en contribuant à environ 15 % de la valeur totale de la production du secteur des océans. La part des pêches, sur le plan aussi bien de la valeur de production que sur celui de l'emploi dans ce secteur, a été relativement stable entre 1986 et 1996, soutenue par des prix fermes sur le marché mondial des mollusques et crustacés et une croissance rapide de l'aquaculture. Dans d'autres secteurs de l'industrie liée aux océans, la valeur de la production dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la fabrication et des services a doublé pendant la même période. Celle des secteurs du tourisme et de la construction maritime a augmenté d'environ 30 %, tandis que la part de la production des secteurs des transports et du gouvernement a légèrement fléchi. Cette baisse découle de la récente réduction de l'effectif et des restrictions budgétaires imposées au

sein du gouvernement. Au cours des années à venir, les activités du secteur privé devraient demeurer la principale force motrice de la croissance dans le secteur des océans du Canada.

LA LOI SUR LES OCÉANS DU CANADA ET LES INITIATIVES CONNEXES

La Loi sur les océans

Le 31 janvier 1997 est entrée en vigueur la Loi sur les océans du Canada. Grâce à la Loi, le Canada est mieux en mesure d'adopter une démarche de gestion intégrée de ses océans fondée sur la durabilité, la prudence et l'intégration des activités qui ont cours dans les océans ou qui influent sur eux. La Loi sur les océans établit aussi le cadre nécessaire à l'adoption d'une approche écosystémique pour la gestion des océans du pays et de leurs ressources.

Le Canada a réalisé des progrès notables vers la gestion durable des océans grâce à toute une gamme d'initiatives complémentaires, certaines ayant été facilitées par la Loi sur les océans. Celles-ci comportent la restructuration et la revitalisation des ententes traditionnelles de gestion des océans au moyen d'une démarche axée sur la responsabilisation, le leadership, la participation, la coordination et la coopération. De plus, la Loi vise à réduire les activités de gestion redondantes ou fragmentaires, à garantir la participation des intervenants clés et à créer des liens intersectoriels.

Stratégie sur les océans du Canada

Au Canada, plus d'une vingtaine de ministères et d'organismes fédéraux s'occupent, de près ou de loin, d'activités touchant les océans. La Loi sur les océans encourage la collaboration dans le secteur des océans, sous la direction du ministre des Pêches et des Océans, en particulier l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion des océans.

En 1999, le Canada consultera la population canadienne au sujet de cette stratégie qui établira les principes directeurs de la gestion des océans du Canada pour le prochain millénaire. Toutes les activités qu'il mènera concernant la conservation, la protection et l'utilisation durable de ses océans et de leurs ressources contribueront à l'élaboration de cette stratégie. Des progrès importants ont d'ailleurs été réalisés en ce qui concerne l'acquisition de la capacité nécessaire pour résoudre les problèmes relatifs aux océans avec toute une gamme d'intervenants.

Entrepris durant l'Année internationale des océans et reflétant les principes de la Loi sur les océans, un cours de sciences à unités, destiné à la 11^e année et appelé Océans 11 (Océans 11), a été mis sur pied par le ministère fédéral des Pêches et des Océans, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse. Le cours a été conçu pour offrir aux écoles la possibilité de mettre à profit l'expérience et les connaissances techniques des pêcheurs locaux, des scientifiques, des entrepreneurs, des représentants de l'industrie et des chefs de file communautaires.

Gestion intégrée

La gestion intégrée s'avère une approche écosystémique qui vise à garantir l'exploitation durable des ressources côtières et marines. À cette fin, la *Loi sur les océans* fournit les pouvoirs fondamentaux nécessaires à la création de zones de protection marine, à l'élaboration et à la mise en œuvre de lignes directrices, de normes et de critères visant la qualité du milieu marin et la santé des écosystèmes marins, ainsi qu'à l'établissement de plans de gestion intégrée des activités qui se déroulent dans les océans du Canada ou qui ont des incidences sur ces derniers.

La cogestion est un outil qui permet de tirer parti des talents et de l'expérience des intervenants dans la recherche de solutions en matière de gestion des océans. Elle a été utilisée avec succès dans un certain nombre de contextes canadiens, notamment le bassin du fleuve Fraser en Colombie-Britannique et la pêche du hareng dans la baie de Fundy sur la côte est. En 1998, un guide de cogestion a été élaboré à partir des travaux de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Réseau national de zones de protection marine

Les écosystèmes marins du Canada sont vastes et diversifiés et soutiennent différentes activités. Les zones protégées doivent donc répondre à toute une gamme de besoins dans divers champs de compétence.

La *Loi sur les océans* impose au ministre des Pêches et des Océans l'obligation d'élaborer une stratégie nationale de gestion des océans. La stratégie inclura la coordination d'un programme fédéral de zones de protection marine qui sera administré et mis en œuvre par trois ministères ou organismes fédéraux dont les mandats comprennent l'établissement et la création de zones protégées — Parcs Canada, Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans.

Le Canada tente de relever le défi qui consiste à passer de la théorie à la pratique sur le plan de la mise en œuvre de la gestion intégrée des océans. En décembre 1998, il a annoncé le projet pilote de gestion intégrée pour l'est de la plate-forme néo-écossaise.

Les zones de protection marine sont créées et mises au point dans le contexte de plans de gestion intégrée afin de s'assurer qu'elles font partie d'une initiative globale de protection de la santé et de la fonction des écosystèmes marins. Ces plans prévoient la protection de chaque zone en fonction de ses avantages socioéconomiques et environnementaux.

Une approche coordonnée, comme celle prévue par la *Loi sur les océans*, permettra de garantir que le gouvernement fédéral collabore avec les administrations provinciales et territoriales, ainsi que les groupes autochtones et des collectivités en particulier, à faire progresser la conservation du milieu marin de manière efficace et efficiente.

Environnement Canada protège des habitats ou des écosystèmes uniques, cruciaux et productifs pour les espèces sauvages dans les principales écozones maritimes et les zones semi-côtières du Canada, grâce à l'établissement de refuges d'oiseaux migrateurs, de réserves nationales de faune et de réserves marines d'espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs, créés en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, protègent les habitats côtiers et marins très fréquentés par les oiseaux pour la reproduction, l'alimentation, la migration et l'hivernage.

De plus, en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, d'importantes réserves de faune sont créées aux fins de la recherche, de la conservation et de l'information publique en matière de faune. Sur terre comme dans les eaux côtières jusqu'à la limite de la mer territoriale fixée à 12 milles marins, ces zones sont appelées « réserves nationales de faune », tandis qu'au-delà, ce sont des réserves marines d'espèces sauvages.

Les aires marines nationales de conservation (AMNC) font partie d'une famille de zones de protection administrées par Parcs Canada pour protéger et commémorer le patrimoine naturel et culturel du pays. Le Programme des aires marines nationales de conservation vise à protéger et à préserver pour toujours des zones marines représentatives du milieu océanique et des Grands Lacs de notre pays, et à susciter chez le public la capacité de comprendre, d'apprécier et de jouir de ce patrimoine marin afin de le laisser intact pour les générations futures. Les eaux de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique, jusqu'à 200 milles marins, et les eaux des Grands Lacs du Canada ont été divisées en 29 régions marines. À long terme, l'objectif est de constituer des AMNC représentatives de chacune des régions. Une nouvelle loi est en voie d'élaboration pour l'administration des AMNC, bien qu'il existe, dans la *Loi sur les parcs nationaux*, des dispositions prévoyant l'établissement de ces zones.

En vertu de la *Loi sur les océans*, le ministère des Pêches et des Océans peut créer des zones de protection marine dans les eaux marines relevant de la compétence du Canada. En effet, il est autorisé à établir de telles zones pour la conservation et la protection du poisson et des autres ressources marines vivantes et de leur habitat, des espèces menacées et en danger d'extinction et de leur habitat, des zones marines à forte productivité biologique ou à grande biodiversité, ainsi que des habitats uniques, ou pour toute autre raison découlant du mandat du ministre des Pêches et des Océans.

La *Loi sur les océans* fournit le cadre de coordination et de planification nécessaire pour permettre aux principaux intervenants d'aider à établir un réseau global de zones de protection pour les eaux marines, côtières et estuariennes du Canada.

En 1998, le Canada a annoncé cinq zones pilotes de protection marine : le goulet de l'île de Sabie, le passage Gabriola, les rochers Race, le champ hydrothermal Endeavour et le mont sous-marin Bowie.

PROTECTION DU MILIEU MARIN

Programmes d'action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

La détérioration du milieu marin est un problème d'envergure mondiale sur lequel il faut se pencher dans le cadre d'un effort national et international. Des pressions économiques et sociales considérables sont

en cause. Les effets de la pollution due aux activités terrestres comprennent la fermeture de régions coquillères, la dégradation des plages, la destruction des habitats et la contamination de certains lieux.

Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, était une réponse des Nations Unies à un appel international pour la prise de mesures coordonnées à l'échelle locale, internationale, régionale et mondiale en vue de protéger le milieu marin. Mené conjointement par Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans, le Programme d'action national du Canada satisfait aux engagements pris par le pays en vue de protéger le milieu marin contre la pollution attribuable aux activités terrestres dans le cadre du Programme d'action mondial. Sous l'égide de la Commission de coopération environnementale créée dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, le Canada et les États-Unis travaillent aussi à l'élaboration d'un plan d'action infrarégional pour la protection du golfe du Maine. La mise en œuvre du Programme d'action national suppose le recours à des démarches intégrées et durables visant la gestion de l'environnement, telles que l'harmonisation des plans d'utilisation des terres, des bassins hydrographiques et des eaux côtières.

À la première réunion du Conseil de l'Arctique, en septembre 1998, les ministres des huit États circumpolaires ont adopté le Programme d'action régional pour la protection du milieu marin arctique contre la pollution due aux activités terrestres. Le programme vise les effets que subit le milieu côtier et marin de l'Arctique et reconnaît l'avantage d'une approche par étape face à son développement. La première étape met l'accent sur les répercussions de la pollution, et l'orientation sera élargie au cours des étapes subséquentes de manière à inclure la protection de l'habitat dans la zone côtière.

Le Canada est l'un des huit États de l'Arctique; les autres sont le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis. Le Conseil de l'Arctique a été créé en 1996 en tant que tribune de haut niveau visant à promouvoir la coopération et la coordination, parmi les huit États de l'Arctique, au sujet des questions liées au développement durable et à la protection de l'environnement.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Promulguée en 1988, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) constitue une des pierres angulaires de la législation fédérale visant à protéger l'environnement. La *Loi*, qui porte sur la protection de l'environnement ainsi que de la santé et de la vie humaines au Canada, est en voie de renouvellement. Une fois renouvelée, elle mettra davantage l'accent sur la prévention de la pollution et, pour atteindre ses objectifs, elle prévoira des mécanismes de collaboration entre les gouvernements, l'industrie et d'autres intervenants.

Quant à l'effet que la loi révisée aura sur la protection de nos océans, mentionnons que les dispositions visant les substances toxiques permettront de limiter les rejets qui pourraient nuire à l'environnement. Elles donneront aussi au Canada la possibilité de ratifier le protocole de 1996 modifiant la Convention de Londres de 1972, soit l'accord

international régissant l'immersion de déchets en mer. Le protocole de 1996 s'inscrit dans une démarche de prévention de la pollution. Lorsqu'elle entrera en vigueur, la LCPE renouvelée comportera une liste des déchets dont l'immersion en mer sera permise ainsi qu'une nouvelle obligation imposée au ministre de l'Environnement concernant la surveillance des sites d'immersion en mer. Elle obligera également ce ministre à effectuer des recherches sur les perturbateurs du système endocrinien. Les résultats de ces recherches pourraient servir à déterminer les effets de l'environnement sur les organismes aquatiques.

Perte et détérioration de l'habitat du poisson

Un habitat sain pour le poisson est d'une importance cruciale pour des pêches durables. Les dispositions de la *Loi sur les pêches* du Canada relativement à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution permettent de veiller à la conservation de l'habitat du poisson dans l'ensemble du Canada. La *Loi* interdit la destruction, la détérioration ou la perturbation de cet habitat à moins d'une autorisation du ministre des Pêches et des Océans ou d'une disposition d'un règlement. Les dispositions de la *Loi* concernant l'habitat du poisson précèdent celles visant la prévention de la pollution, qui constituent l'outil le plus puissant dont dispose le Canada pour empêcher la pollution des eaux fréquentées par le poisson. Ces dispositions interdisent l'ajout, à des eaux poissonneuses, de toute substance nocive pour le poisson, sauf s'il est autorisé par un règlement pris en vertu de la *Loi sur les pêches* du Parlement canadien.

La Politique de gestion de l'habitat du poisson adoptée par le Canada prévoit un cadre global pour la conservation, le rétablissement et la mise en valeur des habitats du poisson. L'objectif principal de cette politique est d'arriver à un gain net de la capacité de production des habitats du poisson au pays. Dans le cadre de la gestion quotidienne de l'habitat du poisson, le principe directeur d'aucune perte nette de capacité de production, qui est issu de la politique, favorise le développement durable en exigeant la prise de mesures d'atténuation pour éviter d'endommager l'habitat du poisson ou de mesures de compensation pour remplacer un habitat détruit. Il favorise également une démarche intégrée face à la gestion des ressources et établit un cadre permettant de concilier des utilisations concurrentielles.

Stratégie canadienne de la biodiversité

En 1992, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. La Stratégie canadienne de la biodiversité, élaborée conjointement par le gouvernement fédéral et les administrations

Programme triennal de plusieurs millions de dollars qui venait compléter la Stratégie de revitalisation du saumon du Pacifique, le Programme de rétablissement d'habitats et de mise en valeur des salmonidés a débuté en 1996-1997. Depuis, il a permis de financer, à contrat, des centaines de projets valables de restauration de l'habitat, d'initiatives de gérance et d'activités de reconstitution des stocks dont la gestion et le fonctionnement sont assurés par divers groupes et organismes communautaires.

Au Canada, la côte du Pacifique s'étend sur près de 804 kilomètres, à partir du détroit Juan de Fuca, vers le nord, jusqu'en Alaska. Si l'on pouvait redresser cette côte accidentée, elle atteindrait environ 26 000 kilomètres de long.

provinciales et territoriales, place les engagements pris en vertu de la Convention dans un contexte canadien. La Stratégie comprend des orientations stratégiques destinées à conserver et à utiliser de manière durable les écosystèmes marins et dulcicoles.

L'un des premiers programmes de travail établis aux termes de la Convention est le mandat de Jakarta concernant la diversité biologique des zones marines et côtières, qui fournit un cadre utile et une approche écosystémique aux activités internationales visant la conservation des écosystèmes marins. Le Canada considère le mandat de Jakarta, avec son approche écosystémique face à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, comme un cadre utile d'action pour différentes activités d'envergure internationale.

GESTION DES RESSOURCES MARINES VIVANTES

La conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques est un des objectifs fondamentaux dans le domaine des océans du Canada. Les problèmes de conservation des stocks, les conflits de répartition des ressources, les différends internationaux frontaliers, la surpêche et les restrictions financières ont tous contribué à façonner les démarches adoptées par le gouvernement fédéral en vue de l'établissement de politiques nationales et internationales en matière de pêche et de pratiques de gestion à la recherche constante de la viabilité économique et environnementale.

Au Canada, les gestionnaires des pêches fédéraux mettent au point une démarche renouvelée et intégrée de gestion des ressources. Les éléments clés du programme portent sur la conservation, la rationalisation des programmes afin d'en tirer le maximum d'efficacité et une collaboration plus étroite avec le public, l'industrie et les groupes autochtones au moyen d'ententes de cogestion.

La nécessité d'une pêche responsable

Le Canada a dû faire face à des coûts extraordinaires sur le plan social, économique et politique lorsqu'il a fait de la conservation sa priorité au moment de la prise de décisions en matière de gestion des pêches. À la suite de l'effondrement des stocks de poisson de fond de l'Atlantique et des faibles retours du saumon du Pacifique, le gouvernement du Canada a résisté aux pressions susceptibles de nuire à l'avenir et a pris des mesures propres à garantir une gestion et une exploitation durables des ressources halieutiques.

Le Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA; aussi appelé Programme d'action écologique des régions côtières de l'Atlantique) est au nombre des six initiatives d'envergure axées sur l'écosystème qui sont mises en œuvre d'un bout à l'autre du Canada et dont fait également partie l'initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie, sur la côte du Pacifique. Représentant le Canada atlantique, le PALA est un réseau de 13 initiatives communautaires axées sur les écosystèmes des bassins hydrographiques, réparties dans les quatre provinces de l'Atlantique. Depuis 1991, de simples citoyens, des organismes communautaires, des entreprises privées, des municipalités, des universités, des représentants de peuples autochtones ainsi que divers ministères fédéraux et provinciaux collaborent à l'élaboration de stratégies bénéficiant d'un vaste soutien pour la remise en état et l'utilisation durable de leurs bassins hydrographiques.

À ce jour, plus de 400 projets, mettant en cause des centaines d'organisations et des milliers de bénévoles, ont été entrepris. Les résultats sont nombreux : prévention de la pollution, restauration d'habitats, réduction des déchets, modernisation des stations d'épuration des eaux usées, accroissement de l'efficacité énergétique, établissement de nouveaux parcs, création de marais artificiels, atténuation des risques pour la santé humaine et augmentation des emplois.

Le Canada a opté pour une démarche prudente, une gestion intégrée, une réduction de la capacité de pêche, des stratégies de pêche sélective et pour bien d'autres éléments fondamentaux essentiels à la pêche de l'avenir. À mesure qu'il s'avance vers le prochain millénaire, le Canada se rapproche de plus en plus de sa vision d'une pêche durable sur le plan de l'environnement et viable du point de vue économique.

Les problèmes complexes que connaissent les pêches à l'échelle mondiale sont bien connus, et certains moyens d'y faire face ont déjà été élaborés. Les plus importants d'entre eux sont l'Accord des Nations Unies concernant les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs (appelé Accord des Nations Unies sur les pêches ou ANUP), l'Accord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion et le Code de la FAO pour une pêche responsable. Les États du monde entier doivent maintenant ratifier et mettre en œuvre intégralement ces instruments, à la fois au sein de leurs secteurs de compétence et au sein des organisations de pêche régionales.

Le Canada a déposé une loi devant le Parlement canadien qui lui permettrait de ratifier l'ANUP et a élaboré son propre Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable à partir de celui de la FAO.

Programmes de surveillance

Des agents des pêches compétents, des observateurs des pêches en mer, des patrouilleurs des pêches et une surveillance aérienne font partie des multiples efforts déployés par le Canada pour conserver et protéger les ressources halieutiques marines.

Les programmes de surveillance sont orientés vers la conformité aux lois et aux règlements canadiens en matière de pêche, la protection de l'habitat, la surveillance des activités de pêche et l'obtention des données scientifiques et de l'information de gestion de façon à contribuer directement à la gestion des pêches canadiennes et à la conservation des ressources halieutiques pour le Canada.

Pêches autochtones

La Stratégie relative aux pêches autochtones, grâce à laquelle le gouvernement fédéral conclut des ententes avec les organisations autochtones pour favoriser la participation des Autochtones à la gestion durable des pêches, compte parmi les nombreuses initiatives nationales stratégiques qui ont été entreprises au Canada.

Connaissances traditionnelles

Il faut être mieux informé à propos des stocks et de l'effort de pêche, car de meilleures données sont le gage d'une réduction des incertitudes et d'une gestion des ressources marines plus précise. Par exemple, malgré les progrès remarquables réalisés au cours de ce siècle relativement à la compréhension de la dynamique des stocks et des écosystèmes marins, l'incertitude entourant leur état actuel et futur demeure un obstacle de taille aux initiatives visant à assurer leur viabilité à long terme. L'information peut provenir de différentes sources : les données scientifiques, les données anecdotiques ou les connaissances traditionnelles et locales. Le Canada doit continuer à acquérir des connaissances scientifiques au sujet des ressources océaniques, y compris la dynamique des stocks exploités et les effets de la pollution sur les écosystèmes des océans. Pour parvenir à conserver les ressources, il faut accroître l'accès aux connaissances traditionnelles et locales et en faire une meilleure utilisation.

Aquaculture

Le développement de l'aquaculture au Canada est une priorité du gouvernement fédéral, puisque ce secteur de l'industrie canadienne présente un potentiel considérable. Celui-ci offre des perspectives d'emploi, de croissance économique et d'encouragement du développement des collectivités côtières. À l'heure actuelle, cinq espèces (soit le saumon, la truite, la moule, l'huître et la palourde japonaise) ont fait la transition entre la culture en laboratoire et la production commerciale. La recherche se poursuit en vue de mettre au point de nouvelles espèces et d'atténuer les effets potentiels et connus sur l'environnement.

LES OCÉANS : UNE PERSPECTIVE PLUS LARGE

Transport maritime

Le Canada favorise l'harmonisation internationale de ses politiques sur le transport maritime, l'environnement et la sécurité maritime avec le droit maritime international. En tant qu'État maritime ayant mis au point des technologies importantes pour améliorer la sécurité des navires, comme des systèmes de visualisation des cartes électroniques de navigation, le Canada est un grand partisan des travaux de l'Organisation maritime mondiale et d'autres organismes intergouvernementaux.

Principal texte législatif qui régit la navigation commerciale au Canada, la *Loi sur la marine marchande du Canada* vise les activités des navires étrangers en eaux canadiennes et des navires canadiens partout au monde. Elle porte sur des questions comme l'immatriculation des navires,

la certification des capitaines et des équipages, la sécurité des navires, les épaves, le sauvetage et les enquêtes sur les sinistres maritimes, les aides à la navigation, les abordages et la responsabilité, la pollution causée par les navires et la responsabilité civile, ainsi que l'indemnisation en cas de pollution. On révisé actuellement cette loi afin de la mettre à jour, de la simplifier et de la rendre avantageuse sur le plan économique pour l'industrie canadienne du transport maritime.

La Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques ne porte pas seulement sur le transport maritime; il s'agit d'un texte législatif coordonné qui traite aussi de la pollution en haute mer et de celle d'origine terrestre dans l'Arctique canadien.

Sur le plan commercial, le Canada dépend en général des navires étrangers pour le transport international de ses marchandises. Le commerce maritime national et une large part du commerce transfrontalier entre le Canada et les États-Unis se font à bord de navires immatriculés au Canada. Une grande partie de l'activité maritime dans les ports canadiens suppose l'utilisation des voies navigables partagées avec les États-Unis. Ainsi, en plus de soutenir la démarche adoptée par la communauté maritime internationale et d'y contribuer activement, le Canada doit tenir compte des régimes de transport maritime et de protection des océans appliqués aux États-Unis.

Exploitation d'énergie et de ressources minérales en haute mer

L'intérêt pour l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières en haute mer s'est accru de façon notable et pourrait procurer des avantages économiques substantiels. Des projets comme Hibernia et Terra Nova sur les Grands Bancs de Terre-Neuve et le projet d'exploitation énergétique de l'île de Sable sur la plate-forme néo-écossaise offrent des possibilités d'emploi importantes pour les collectivités locales et de recettes pour les administrations provinciales en cause. L'intérêt pour l'exploration dans le golfe du Saint-Laurent et au large de la Colombie-Britannique s'est aussi accru de manière remarquable. Il subsiste toutefois des menaces possibles à l'environnement, associées à ces aménagements, notamment le bruit excessif des relevés sismiques et du forage, les perturbations du fond marin à cause des infrastructures d'exploitation (comme les pipelines), l'élimination des boues de forage et les déversements accidentels de pétrole.

L'exploitation minière en haute mer au Canada n'a pas atteint le même niveau de maturité que l'exploitation pétrolière et gazière, mais il existe un potentiel minéral important selon l'industrie minière et les commissions géologiques fédérale et provinciales. Des placers contenant des quantités potentielles ou confirmées de produits de base se trouvent à des profondeurs technologiquement exploitables, tout comme de grandes réserves d'agrégats. L'intérêt pour l'exploitation des agrégats continue de se manifester, et les

placers d'or et d'autres minéraux pourraient être exploités dans l'avenir. Bien des provinces et territoires contigus aux zones marines du Canada cherchent à collaborer avec le gouvernement fédéral à l'établissement d'un régime de gestion pour les ressources minières en haute mer.

Changements climatiques

Les océans ont un rôle intégral à jouer en ce qui concerne le climat de la terre. Les changements climatiques influenceront sur l'approvisionnement en eau douce, sur les températures et les niveaux d'eau et en particulier sur les zones côtières, comme le bassin de Vancouver. L'approvisionnement alimentaire de la planète, la répartition des vecteurs de maladie et des parasites, la survie des espèces, les industries halieutique et forestière et l'incidence de catastrophes naturelles seront tous touchés. La compréhension des changements climatiques est d'une importance capitale pour la sécurité et le bien-être économique du Canada et de tous les États.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été l'un des résultats intergouvernementaux issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les négociations qui ont suivi sur la réduction des gaz à effet de serre étaient au nombre des priorités des programmes politiques. Quant au protocole de Kyoto, il constitue un excellent premier pas du processus amorcé en vue d'atténuer les effets des changements climatiques.

Au Canada, le ministère des Pêches et des Océans finance un programme d'observation des océans sur la côte est et des plans sont en cours pour établir un programme semblable sur la côte ouest. Des scientifiques canadiens ont aussi pris une place prédominante dans la planification et l'élaboration du Système mondial d'observation des océans et ont récemment constitué un comité pour examiner la contribution nationale.

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Les collectivités côtières canadiennes ont participé activement à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre des activités favorisant le développement durable des océans au Canada. Les provinces et les territoires ont élaboré leurs propres stratégies sur le milieu marin et, de concert avec les collectivités et les administrations locales, ont donné l'élan nécessaire à l'annonce de la création de cinq zones pilotes de protection marine en 1998. Les conférences et les symposiums dont les universités, des organisations non gouvernementales et des représentants du secteur des océans se sont faits les hôtes, ont contribué à cet élan et ont aidé le public canadien à s'engager et à mieux connaître les questions relatives aux mers et aux océans.

Pendant plus d'un an, à compter d'octobre 1997, des scientifiques et des membres d'équipage, à bord du brise-glace de la Garde côtière canadienne Des Groseilliers, ont été prisonniers des glaces du bassin Canada, alors qu'ils participaient à une étude des plus complexes et étendues jamais entreprises dans l'Arctique. Le projet SHEBA (bilan thermique de surface de l'océan Arctique) était une initiative internationale à laquelle participaient trois navires, plus de 50 universités et une centaine d'enquêteurs principaux.

Reconnaissant la nécessité d'une tribune canadienne pour débattre des enjeux, à la fois nationaux et mondiaux, concernant la gestion du littoral et des océans, une coalition représentant des organismes gouvernementaux et universitaires, des organisations non gouvernementales et communautaires, ainsi que le secteur privé, a formé en 1993 l'Association canadienne pour la zone côtière (ACZC). Organisation non gouvernementale nationale, l'ACZC tient les conférences biennales Zone côtière Canada, dont la quatrième aura lieu à Saint John, au Nouveau-Brunswick, en septembre 2000.

Depuis 1988, le ministère des Pêches et des Océans a réussi à encourager la création d'administrations portuaires indépendantes qui se sont vues confier la gestion de certains ports de pêche pour les Ports pour petits bateaux. Représentant les pêcheurs et d'autres utilisateurs, ces administrations ont démontré leur grande efficacité dans la gestion des installations des Ports pour petits bateaux, la prestation de services aux utilisateurs et la réduction des coûts d'exploitation et d'entretien des ports.

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le Canada apporte son aide au développement et à la gestion des océans par l'entremise de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) et du Centre de recherches pour le développement international. Le soutien qu'il a fourni dans ces domaines a porté sur trois principaux secteurs, soit la gestion des utilisations des océans et du fond marin, la protection du milieu marin ainsi que la gestion et le développement des pêches.

Au cours des années 1990, le programme de l'ACDI était axé non plus sur le développement des pêches, mais sur un plus grand ensemble d'activités englobant la gestion des mers et des océans, la protection du milieu marin et la gestion des pêches. Entre 1992-1993 et 1994-1995, le budget global de l'ACDI concernant les mers et les océans a totalisé environ 57 millions de dollars, répartis à peu près également entre les projets de développement des pêches « traditionnelles » et la gestion des pêches et des océans.

L'aide à l'établissement d'une capacité régionale et d'institutions connexes occupait une place importante dans le soutien de l'ACDI. Le Projet de transformation des prises halieutiques, réalisé entre 1983 et 1998 par le Canada et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), a aidé les pays de l'Asie du Sud-Est à accroître leur production de poisson en vue de l'exportation et a soutenu l'établissement d'institutions par la prestation de services de formation, la communication de renseignements et la fourniture d'une aide technique. Depuis 1984, le Programme coopératif Canada-ANASE sur les sciences de la mer favorise la coopération régionale en matière de recherche sur le milieu marin, y compris l'établissement de critères environnementaux, la surveillance de la pollution et les études sur les marées rouges. Dans les Antilles, l'ACDI soutient le Programme de gestion et d'évaluation des ressources halieutiques de la CARICOM (Communauté des Caraïbes) afin d'aider les pays des Antilles membres du Commonwealth à acquérir la capacité nécessaire à l'évaluation scientifique et à la gestion de leurs ressources halieutiques. Le Programme Canada-Pacifique Sud de développement des océans est axé sur le renforcement des perspectives régionales. Tous ces programmes illustrent aussi l'attention particulière que porte l'ACDI aux besoins tout particuliers des petits États insulaires en développement, tant sur le plan de l'aide directe que de la promotion de la coopération régionale.

La Stratégie de gestion et de développement des océans de l'ACDI, parue dernièrement, prévoit qu'on mette l'accent sur cinq principaux domaines de soutien qui tiennent compte des besoins prioritaires des pays en développement à cette époque :

- établissement d'un cadre de développement durable des océans, d'une politique sur les océans et du droit connexe;

- mise au point de bases de connaissances en sciences halieutiques et marines;
- gestion des utilisations des océans et coordination et gestion des zones côtières, du transport maritime et de l'environnement;
- gestion et développement des pêches;
- développement de l'aquaculture et de la mariculture.

Le Canada a collaboré étroitement avec plusieurs pays en développement grâce au programme des affaires marines de l'université Dalhousie à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et à l'Université du Québec à Rimouski, au Québec.

PROCHAINES ÉTAPES POUR LE CANADA

Pour le Canada, les années à venir apporteront un accroissement de l'intérêt porté à ses océans. L'exécution d'un certain nombre de programmes sur la question et l'accent soutenu mis sur l'information et la sensibilisation du public, ainsi que la réalisation de progrès à l'égard des engagements internationaux, constitueront la voie à suivre pour concrétiser sa vision d'océans productifs, sûrs et sains au profit des générations actuelles et futures.

Sur le plan national, le Canada passera des zones pilotes de protection marine à la désignation de zones de protection marine au moyen de règlements applicables. Il poursuivra sa démarche intégrée de planification et de gestion des activités océaniques et élaborera des lignes directrices, des critères et des normes pour le maintien de la qualité du milieu marin. L'élaboration d'une stratégie canadienne de gestion des océans sera au cœur de toutes ses activités.

Le Canada continue d'établir son Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Un document préparé par les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux a été rendu public pour les besoins de la consultation. Une fois cette étape terminée, le Programme d'action national sera publié.

Le Canada continuera aussi de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des stocks de poisson. À l'échelle internationale, cette tâche se traduira par la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux, dont l'Accord des Nations Unies sur les pêches s'avère l'un des plus importants.

Améliorer nos connaissances et notre compréhension du milieu océanique et de ses effets sur les écosystèmes, ainsi que de ses répercussions sociales, économiques et humaines, demeure un défi, mais un défi que nous sommes prêts à relever.

Lectures recommandées

- Action 21 : Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Déclaration de principes relatifs aux forêts*, New York, Nations Unies, 1993. Principaux textes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.
- BANQUE MONDIALE. *Atlas de la Banque mondiale*, Washington (D.C.), Banque mondiale. Publié annuellement.
- Canada's Contribution to WOCE — The World Ocean Circulation Experiment*, Halifax (Nouvelle-Écosse), WOCE Canadian Secretariat, 1992.
- CICIN-SAIN, B. *Ocean Governance: A New Vision*, Newmark (New Jersey), University of Delaware, 1992, « Sea Grant College Program Report ».
- CICIN-SAIN, B., et R.W. KNETCHT. *Integrated Coastal and Ocean Management: Concepts and Practices*, Washington, D.C., Island Press, 1998.
- COFFEN-SMOUT, S.S. *Final Report of the Canadian Ocean Assessment: A Review of Canadian Ocean Policy and Practice*, Halifax (Nouvelle-Écosse), Institut international de l'océan, 1996.
- COMMISSION MONDIALE INDÉPENDANTE SUR LES OCÉANS. *L'océan, notre avenir*, Paris, A. Pedone, 1998. Rapport de la Commission mondiale indépendante sur les océans.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *Notre avenir à tous*, Montréal, Les Éditions du fleuve, 1988.
- HINDS, L., et G.B. BACON. « CIDA Regional Ocean Initiative Workshop: Lessons Learned », *Marine Policy: The International Journal of Ocean Affairs*, vol. 22, n° 6 (1998), p. 539.
- KEATING, MICHAEL. *Sommet de la Terre 1992 : un programme d'action, version pour le grand public de l'Agenda 21 et des autres accords de Rio*, Genève, Centre pour notre avenir à tous, 1993.
- KUSUMAATMADJA, M., T.A. MENSAH et B.H. OXMAN, dir., *Sustainable Development and Preservation of the Oceans: The Challenges of UNCLOS and Agenda 21*, Honolulu, Law of the Sea Institute, University of Hawaii, 1997.
- MANN BORGESE, E. *Ocean Governance and the United Nations*, Halifax (Nouvelle-Écosse), Centre for Foreign Policy Studies, Dalhousie University, 1995.
- MCRAE, D., et G. MUNRO, dir. *Canadian Oceans Policy: National Strategies and the New Law of the Sea*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1989.
- MOSQUIN, T., P.G. WHITING et D.E. MCALLISTER. *La biodiversité du Canada : état actuel, avantages économiques, coûts de conservation et besoins non satisfaits* (texte électronique), 1995.
- PAYOYO, P.B., dir. *Ocean Governance: Sustainable Development of the Seas*, Tokyo, United Nations University Press, 1994.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Éditions Economica. Publié annuellement.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. *Global Environmental Outlook-1: UNEP State of the Environment Report 1997*, New York, Oxford University Press, 1997. Sur Internet : <<http://grid2.cr.usgs.gov/geo1>>
- RICHARD, G., et L. CLAYDON. *Pêche responsable au Canada*, Ottawa, Ministère des Pêches et des Océans, 1998.
- STATISTIQUE CANADA et ENVIRONNEMENT CANADA. *Bases de données pour l'analyse environnementale : gouvernement du Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 1992.
- TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE (CANADA). *Stratégie de gestion viable des océans : guide de cogestion*, Ottawa, TRNEE, 1998.
- VALLEGA, A. *Sea Management: A Theoretical Approach*, Londres, Elsevier Applied Science, 1992.

SITES WEB

Océan Arctique

Centre canadien des eaux intérieures
<http://www.cciw.ca/intro-f.html>

Comité canadien des ressources arctiques (CCRA)*
<http://www.carc.org>

Conseil de l'Arctique*
<http://www.nrc.ca/arctic>

Étude du système climatique de l'Arctique (ACSYS)*
<http://pices.ios.bc.ca/www/wwwf.htm>

Explorateur de l'Arctique
<http://www.ArcticExplorer.com>

Groupe de recherche en océanographie côtière et arctique*
<http://marine.rutgers.edu/ac/page1.html>

Institut des sciences de la mer*
<http://www.ios.bc.ca>

Océan Atlantique

Atlantic Coastal Zone Information Steering Committee
(ACZISC)*
<http://is.dal.ca/aczisc/aczisc>

Coastal Challenges*
<http://www.nsc.org/ehc/guidebks/coasttoc.htm>

Initiative sur les océans de la Nouvelle-Écosse*
<http://www.nsoi.ns.ca>

Institut océanographique de Bedford
http://www.mar.dfo-mpo.gc.ca/ifs_bio_f.html

Newfoundland Ocean Industries Association (NOIA)*
<http://www.noia.nf.ca>

Partenariat sur l'écosystème de la baie de Fundy*
<http://is.dal.ca/aczisc/fundy/BoFEP.htm>

Plan d'assainissement du littoral atlantique
<http://www.ns.ec.gc.ca/acap>

Océan Pacifique

Écozone maritime du Pacifique, Canada*
<http://cs715.cciw.ca/eman-temp-f/ecozones/pacific-ecozone.html>

Gestion intégrée dans les zones côtières*
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/oceans/iczm/FRENCH2.HTM>

Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie
http://www.pyr.ec.gc.ca/GeorgiaBasin/gbi_f

Institut des sciences de la mer*
<http://www.ios.bc.ca>

Ministère des Pêches et des Océans — Programme des océans de la Région du Pacifique*
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/oceans/fr-default.htm>

Programme d'action pour le bras de mer Burrard/Programme de gestion de l'estuaire du Fraser*
<http://www.bieapfrem.org>

Zones de protection marine — Région du Pacifique*
<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa/fr-mpafin.htm>

Universités et collèges canadiens offrant des programmes dans le domaine des océans

Association des universités et collèges du Canada
<http://www.aucc.ca>

Collège de la Garde côtière canadienne
http://www.cgc.ns.ca/cgc/main_fr.html

Université Acadia*
<http://www.acadiu.ca>

Université Brock*
<http://www.brocku.ca>

Université Carleton*
<http://www.carleton.ca>

Université Concordia
<http://www.concordia.ca/ConWebFr.html>

Université Dalhousie*
<http://www.dal.ca>

Université de Guelph*
<http://www.uoguelph.ca>

Université de la Colombie-Britannique*
<http://www.ubc.ca>

Université de l'Alberta*
<http://web.cs.ualberta.ca/UAlberta.html>

Université de la Saskatchewan*
<http://www.usask.ca>

Université de Montréal
<http://www.umontreal.ca>

Université de Toronto*
<http://www.utoronto.ca>

Université de Victoria — centre de recherches sur la terre
et les océans (CEOR)*
<http://ceor.seos.uvic.ca>

Université de Waterloo*
<http://www.uwaterloo.ca>

Université de Windsor*
<http://www.uwindsor.ca>

Université de Winnipeg*
<http://www.uwinnipeg.ca>

Université du Manitoba*
<http://www.umanitoba.ca>

Université du nord de la Colombie-Britannique*
<http://www.unbc.ca>

Université Lakehead*
<http://www.lakeheadu.ca>

Université Laurentienne
<http://www.laurentian.ca>

Université McGill
http://www.mcgill.ca/gateway_fr.htm

Université McMaster*
<http://www.mcmaster.ca>

Université Memorial de Terre-Neuve*
<http://www.mun.ca>

Université Queen's*
<http://www.queensu.ca>

Université Simon Fraser*
<http://www.sfu.ca>

Université St. Francis Xavier — études interdisciplinaires
en ressources aquatiques*
http://iago.stfx.ca/people/aqua_res

Université Trent*
<http://www.trentu.ca>

Université Western Ontario*
<http://www.uwo.ca>

Université York*
<http://www.yorku.ca>

Océans et littoral

Association canadienne pour la science et le génie du littoral
<http://www.cciw.ca/ccsea/intro.html>

Commissaire à l'environnement et au développement durable
http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu_f.html

Commission mixte internationale
<http://www.ijc.org>

Conseil canadien des ministres de l'environnement
http://www.mbnet.mb.ca/ccme/index_f.html

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/frcc>

Conservation des océans
<http://www.OceansConservation.com>

Écho de l'océan*
<http://www.ovi.ca>

Fonds mondial pour la nature Canada
<http://www.wwfcanada.org/francais/index.html>

Gulf of Maine Council on the Marine Environment*
<http://www.gulfofmaine.org>

Initiatives axées sur l'écosystème
<http://www2.ec.gc.ca/ecosyst/docinfo.html>

Institut international de l'océan*
<http://is.dal.ca/~ioihfx/index.html>

Institut international du développement durable*
<http://iisd1.iisd.ca>

Musée canadien de la nature
<http://www.nature.ca>

Océans Canada
<http://www.OceansCanada.com>

Service canadien de la faune
http://www.ec.gc.ca/cws-scf/cushorn_f.html

Service des données sur le milieu marin
<http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca>

Service hydrographique du Canada
<http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca>

Société canadienne de météorologie et d'océanographie
 (SCMO)
<http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/cmoss>

Strategis — Technologies océaniques
http://strategis.ic.gc.ca/sc_indps/sectors/frndoc/ocea_hpg.html

The Coastal Management Web*
<http://www.coastalmanagement.com>

Zone côtière Canada 2000
<http://www.gov.nb.ca/dfa/zcc2000.htm>

Nations Unies

Commission du développement durable des Nations Unies*
<http://www.un.org/esa/sustdev/csd.htm>

Nations Unies
<http://www.un.org/french>

Organisation mondiale de la santé*
<http://www.who.ch>

Programme des Nations Unies pour le développement*
<http://www.undp.org>

Programme des Nations Unies pour l'environnement*
<http://www.unep.org>

Union mondiale pour la nature*
<http://iucn.org>

World Business Council for Sustainable Development*
<http://www.wbcsd.ch>

Ministères et organismes fédéraux ayant des attributions dans le domaine des océans

Affaires indiennes et du Nord Canada

<http://www.inac.gc.ca>

Agence canadienne de développement international

<http://www.acdi-cida.gc.ca>

Agence canadienne d'évaluation environnementale

<http://www.ceaa.gc.ca>

Agence de promotion économique du Canada atlantique

<http://www.acoa.ca>

Agriculture et Agroalimentaire Canada

<http://www.agr.ca>

Bureau de la sécurité des transports du Canada

<http://www.bst-tsb.gc.ca>

Bureau du Conseil privé

<http://www.pco-bcp.gc.ca>

Centre de recherches pour le développement international

<http://www.idrc.ca/fr>

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du
Canada

<http://www.nserc.ca>

Conseil national de recherches Canada

<http://www.corpserv.nrc.ca>

Défense nationale

<http://www.dnd.ca>

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

<http://www.wd.gc.ca>

Environnement Canada

<http://www.ec.gc.ca>

Garde côtière canadienne

<http://www.ccg-gcc.gc.ca>

Gendarmerie royale du Canada

<http://www.rcmp-grc.gc.ca>

Industrie Canada

<http://info.ic.gc.ca>

Ministère de la Justice

<http://canada.justice.gc.ca>

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international

<http://www.dfait-maeci.gc.ca>

Office des transports du Canada

<http://www.cta-otc.gc.ca>

Office national de l'énergie

<http://www.neb.gc.ca>

Parcs Canada

<http://parkscanada.pch.gc.ca>

Pêches et Océans Canada

<http://www.dfo-mpo.gc.ca>

Ressources naturelles Canada

<http://www.nrcan.gc.ca>

Santé Canada

<http://www.hc-sc.gc.ca>

Service canadien des glaces d'Environnement Canada

<http://www.cis.ec.gc.ca>

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

<http://www.nrtee-trnee.ca>

Transports Canada

<http://www.tc.gc.ca>

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

<http://w3.pwgsc.gc.ca>

Gouvernements provinciaux et territoriaux

Gouvernement de la Colombie-Britannique*

<http://www.gov.bc.ca>

Gouvernement de l'Alberta*

<http://www.gov.ab.ca>

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse*

<http://www.gov.ns.ca>

Gouvernement de la Saskatchewan*

<http://www.gov.sk.ca>

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard*

<http://www.gov.pe.ca>

Gouvernement de l'Ontario

<http://www.gov.on.ca>

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest*

<http://www.gov.nt.ca>

Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador*

<http://www.gov.nf.ca>

Gouvernement du Manitoba

<http://www.gov.mb.ca>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

<http://www.gov.nb.ca>

Gouvernement du Nunavut*

<http://npc.nunavut.ca>

Gouvernement du Québec

<http://www.gouv.qc.ca>

Gouvernement du Yukon

<http://www.gov.yk.ca/francais>

* Au moment d'aller sous presse, les sites marqués d'un astérisque étaient soit en voie d'élaboration ou disponibles seulement en anglais.